Government of Canada | Gouvernement du Canada
Canadian General Standards Board | Office des normes générales du Canada

Series 2
Série des 2

WITHDRAWAL

February 2012

Selected standards in the series Soaps and detergents

These National Standards of Canada are hereby withdrawn due to limited use and support for their revision.

The Standards Council of Canada requires that accredited Standards Development Organizations, such as the CGSB, regularly review a consensus Standard to determine whether to re-approve, revise or withdraw. The review cycle is normally five years from the publication date of the latest edition of the Standard.

The information contained in these Standards was originally developed pursuant to a voluntary standards development initiative of the CGSB. The information contained therein may no longer represent the most current, reliable, and/or available information on these subjects. CGSB hereby disclaims any and all claims, representation or warranty of scientific validity, or technical accuracy implied or expressed respecting the information therein contained. The CGSB shall not take responsibility nor be held liable for any errors, omissions, inaccuracies or any other liabilities that may arise from the provision or subsequent use of such information. These Standards are to be referred to for archival purposes only as their content has been repealed as of

RETRAIT

Février 2012

Sélection de normes de la série Savons et détergents

Ces Normes nationales du Canada sont retirées par le présent avis en raison de leur utilisation limitée et du manque de support pour leur révision.

Le Conseil canadien des normes exige que les organismes accrédités d'élaboration de normes, tel que l'ONGC, effectue régulièrement un examen des normes consensuelles afin de déterminer s'il y a lieu d'en renouveler l'approbation, de les réviser ou de les retirer. Le cycle d'examen d'une norme est généralement de cinq ans à partir de la date de publication de la dernière édition de celle-ci.

L'information contenue dans ces normes a été élaborée initialement en vertu d'une initiative volontaire d'élaboration de normes de l'ONGC. Elle peut ne plus représenter l'information disponible et/ou l'information la plus actuelle ou la plus fiable à ce sujet. L'ONGC décline par la présente toute responsabilité à l'égard de toute affirmation, déclaration ou garantie de validité scientifique ou d'exactitude technique implicite ou explicite relative à l'information contenue dans ces normes. L'ONGC n'assumera aucune responsabilité et ne sera pas tenu responsable quant à toute erreur, omission, inexactitude ou autre conséquence pouvant découler de la fourniture ou de l'utilisation subséquente de cette information. Ces normes doivent être consultées à des fins archivistiques

the date on this withdrawal notice.

Archived copies of withdrawn standards for historic or archival purposes are still available from the CGSB Sales Centre by telephone at 819-956-0425 or 1-800-665-2472, by fax at 819-956-5740, by Internet at www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/, by e-mail at ncr.CGSB-ONGC@tpsgc-pwgsc.gc.ca or by mail at Sales Centre, Canadian General Standards Board, 11 Laurier Street, Gatineau, Canada K1A 1G6.

CAN/CGSB-2.1-96

Skin Cleaning Lotion (ICS 71.100.70)

CAN/CGSB-2.5-93

Toilet Soap (ICS 71.100.70)

CAN/CGSB-2.9-97

Scouring Powder (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.11-94

Methods of Sampling and Testing Soaps and Detergents (ICS 71.040.40)

CAN/CGSB-2.16-94

Waterless Hand Cleaner (ICS 71.100.70)

CAN/CGSB-2.19-96

Hand Dishwashing Compound (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.20-94

Machine Dishwashing Compound (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.22-97

Concentrated Dishwashing Rinse Additive (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.34-95

Guide to the Selection and Use of Soaps and Detergents (ICS 71.100.40)

seulement puisque leur contenu a été révoqué à la date du présent avis de retrait.

Des copies archivées des normes retirées peuvent être obtenues à des fins historiques ou archivistiques auprès du Centre des ventes de l'ONGC. Il suffit d'en faire la demande par téléphone au 819-956-0425 ou 1-800-665-2472, par télécopieur au 819-956-5740, par Internet à : www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/, par courriel à ncr.CGSB-ONGC@tpsgc-pwgsc.gc.ca, ou par courrier adressé au Centre des ventes, Office des normes générales du Canada, 11, rue Laurier, Gatineau, Canada K1A 1G6.

CAN/CGSB-2.1-96

Lotion nettoyante pour la peau (ICS 71.100.70)

CAN/CGSB-2.5-93

Savon de toilette (ICS 71.100.70)

CAN/CGSB-2.9-97

Poudre à récurer (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.11-94

Méthodes d'échantillonnage et d'essai des savons et détergents (ICS 71.040.40)

CAN/CGSB-2.16-94

Nettoie-mains employé sans eau (ICS 71.100.70)

CAN/CGSB-2.19-96

Détergent pour lavage de la vaisselle à la main (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.20-94

Détergent pour lave-vaisselle (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.22-97

Agent de rinçage concentré pour lave-vaisselle (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.34-95

Guide pour le choix et l'utilisation des savons et détergents (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.42-97

Stain Remover for Tableware (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.43-93

Scale-Removing Compound for Lime Deposits (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.46-95

Toilet Bowl and Urinal Cleaning Compound (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.47-94

Toilet Bowl Cleaning Compound (Granular or Crystalline) (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.49-94

Alkali Drain Cleaner (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.112-92

Remover for Water-Emulsion Floor Polish (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.141-92

General-Purpose Powder Cleaning Compound (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.175-93

Concentrated Nonionic, Unbuilt Liquid Detergent (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.180-94

Carpet and Upholstery Shampoo (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.42-97

Détachant pour vaisselle (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.43-93

Décapants pour dépôts calcaires (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.46-95

Produit de nettoyage pour cuvette de toilette et urinoir (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.47-94

Produit de nettoyage pour cuvette de toilette (Granules ou cristaux) (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.49-94

Produit de nettoyage alcalin pour tuyaux d'écoulement (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.112-92

Décapant pour planchers revêtus de cire de type émulsion aqueuse (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.141-92

Poudre de nettoyage, d'usage général (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.175-93

Détergent liquide concentré non ionique, sans additifs (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.180-94

Shampooing pour tapis et tissus d'ameublement (ICS 71.100.40)

NORME NATIONALE DU CANADA

CAN/CGSB-2.43-93

Remplace CAN/CGSB-2.43-M87

Décapants pour dépôts calcaires

QUALITÉ

Withdrawn/Retirée

Office des normes générales du Canada

ONGC

La présente norme a été élaborée sous les auspices de l'OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA (ONGC), qui est un organisme fédéral relevant du ministère des Approvisionnements et Services. L'ONGC participe à la production de normes facultatives dans une gamme étendue de domaines, par l'entremise de ses comités des normes qui se prononcent par consensus. Les comités des normes sont composés de représentants des groupes intéressés aux normes à l'étude, notamment les fabricants, les consommateurs et autres utilisateurs, les détaillants, les gouvernements, les institutions d'enseignement, les associations techniques, professionnelles et commerciales ainsi que les organismes de recherche et d'essai. Chaque norme est élaborée avec l'accord de tous les représentants. Le Conseil consultatif du Ministre pour l'ONGC passe en revue les décisions prises par consensus.

Le Conseil canadien des normes a conféré à l'ONGC le titre d'organisme rédacteur de normes nationales. En conséquence, les normes que l'Office élabore et soumet à titre de Normes nationales du Canada se conforment aux critères et procédures établis à cette fin par le Conseil canadien des normes. Outre la publication de normes nationales, l'ONGC rédige également des normes visant des besoins particuliers, à la demande de plusieurs organismes tant du secteur privé que du secteur public. Les normes de l'ONGC et les normes nationales établies par cet organisme sont conformes aux politiques énoncées dans le Manuel des politiques pour l'élaboration et la mise à jour des normes de l'ONGC.

Étant donné l'évolution technique, les normes de l'ONGC font l'objet de révisions périodiques. Toutes les suggestions susceptibles d'en améliorer la teneur sont accueillies avec grand intérêt et portées à l'attention des comités des normes concernés. Les changements apportés aux normes font l'objet de modificatifs distincts ou sont incorporés dans les nouvelles éditions des normes.

Une liste à jour des normes de l'ONGC comprenant des renseignements sur les normes récentes et les derniers modificatifs parus, et sur la façon de se les procurer figure au Catalogue de l'ONGC publié chaque année. Cette publication peut également être obtenue sur demande, sans frais.

Même si l'objet de la présente norme précise l'application première que l'on peut en faire, il faut cependant remarquer qu'il incombe à l'utilisateur, au tout premier chef, de décider si la norme peut servir aux fins qu'il envisage.

Plusieurs des tests requis aux termes des normes de l'ONGC sont dangereux. L'ONGC n'assume ni n'accepte aucune responsabilité pour les blessures ou les dommages qui pourraient survenir pendant les essais, peu importe l'endroit où ceux-ci sont effectués.

L'ONGC ne se prononce pas quant à la validité de la propriété industrielle de chaque article assujetti à la présente norme. Les utilisateurs de la norme sont informés de façon personnelle qu'il leur revient entièrement de déterminer la validité de la propriété industrielle.

Pour de plus amples renseignements sur l'ONGC, ses services et les normes en général, prière de communiquer avec:

Le Secrétaire
Office des normes générales du Canada
Ottawa, Canada
K1A 1G6

Le CONSEIL CANADIEN DES NORMES est l'organisme de coordination du Système de normes nationales, une fédération d'organismes indépendants et autonomes qui travaillent au développement et à l'amélioration de la normalisation volontaire dans l'intérêt national.

Les principaux buts du Conseil sont d'encourager et de promouvoir la normalisation volontaire comme moyen d'améliorer l'économie nationale, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être du public, d'aider et de protéger le consommateur, de faciliter le commerce national et international et de favoriser la coopération internationale dans le domaine de la normalisation.

Une Norme nationale du Canada est une norme, approuvée par le Conseil canadien des normes, qui reflète une entente raisonnable parmi les points de vue d'un certain nombre de personnes compétentes dont les intérêts réunis forment, au degré le plus élevé possible, une représentation équilibrée des producteurs, utilisateurs, consommateurs et d'autres personnes intéressées, selon le domaine envisagé. Il s'agit généralement d'une norme qui peut apporter une contribution appréciable, en temps opportun, à l'intérêt national.

L'approbation d'une norme en tant que Norme nationale du Canada indique qu'elle est conforme aux critères et méthodes établis par le Conseil canadien des normes. L'approbation ne porte pas sur l'aspect technique de la norme; cet aspect demeure la responsabilité de l'organisme rédacteur de normes accrédité.

Il est recommandé aux personnes qui ont besoin de normes de se servir des Normes nationales du Canada lorsque la chose est possible. Ces normes font l'objet d'examens périodiques; c'est pourquoi il est recommandé aux utilisateurs de se procurer l'édition la plus récente de la norme auprès de l'organisme qui l'a préparée.

La responsabilité d'approuver les Normes nationales du Canada incombe au:

Conseil canadien des normes
350, rue Sparks
Ottawa, Ontario
K1P 6N7

Comment commander des publications de l'ONGC:

par téléphone — (819) 956-0425 *ou*
— (819) 956-0426

par télécopieur — (819) 956-5644

par la poste — ONGC, Section des ventes
Ottawa, Canada
K1A 1G6

en personne — Place du Portage III, 9C1
11, rue Laurier
Hull, Québec

Withdrawn/Retired

NORME NATIONALE DU CANADA

CAN/CGSB-2.43-93

Remplace CAN/CGSB-2.43-M87

DÉCAPANTS POUR DÉPÔTS CALCAIRES

Withdrawn/Retirée

Préparée par
l'Office des normes générales du Canada

Approuvée par le
Conseil canadien des normes

Publiée, mai 1993, par
l'Office des normes générales du Canada
Ottawa, Canada K1A 1G6

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada — 1993

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite d'aucune manière sans la permission préalable de l'éditeur.

OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA

COMITÉ DES SAVONS ET DÉTERGENTS

(Composition à la date d'approbation)

Pecman, S.	*Président*	Ministère de la Défense nationale
Beshai, J.		Ministère de la Défense nationale
Capill, W.		Diversey Inc.
Carter, C.		Albright & Wilson Americas Inc.
Chambers, S.		Dell Tech Laboratories Ltd.
Coffey, B.		Lever Brothers Ltd.
Compton, D.		Proctor and Gamble Inc.
Dadd, G.		Ministère de la Santé, Ontario
Dunlop, D.		Dustbane Products Ltd.
Enriquez, M.		Les laboratoires canadiens pour la recherche du commerce de détail
Geddes, C.		Reckitt & Colman Canada Inc.
Gosling, D.		Association canadienne des fournisseurs de produits sanitaires
Grant, C.S.		Ministère des Services gouvernementaux, Manitoba
Greer, J.		W.E. Greer Ltd.
Hart, P.		Ministère des Travaux publics
Huculak, W.		Colgate-Palmolive Canada Ltd.
Mommersteeg, M.		S.C. Johnson and Son Ltd.
Philipp, H.		Ministère des Approvisionnements et Services
Pound, N.J.		Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social
Poutney, R.		Ministère des Services gouvernementaux, Colombie-Britannique
Rashid, M.A.		Ministère des Approvisionnements et Services, Alberta
Sharpe, P.E.		Ecolab Ltd.
Simon, T.		Greenwich Canadian Testing
Tryl, V.		Ville de Toronto
Walden, A.		Deb Swarfega Inc.
Poirier, R.R.	*Secretary*	Office des normes générales du Canada

Withdrawn/Retirée

Nous remercions le Bureau de la traduction du Secrétariat d'État de la traduction française de la présente Norme nationale du Canada.

OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA

DÉCAPANTS POUR DÉPÔTS CALCAIRES

1. OBJET

1.1 La présente norme énonce les exigences visant un décapant de type acide sulfamique destiné à enlever les dépôts calcaires qui se forment sur les appareils de cuisine des établissements.

1.2 Pour plus de précisions sur l'emploi du produit, voir par. 7.2.

1.3 La mise à l'essai et l'évaluation d'un produit en regard de la présente norme peuvent nécessiter l'emploi de matériaux ou d'équipement susceptibles d'être dangereux. Le présent document n'entend pas traiter de tous les aspects liés à la sécurité de son utilisation. Il appartient à l'usager de la norme de se renseigner auprès des autorités compétentes et d'adopter des pratiques d'hygiène et de sécurité conformes aux règlements en vigueur avant de l'utiliser.

2. PUBLICATIONS APPLICABLES

2.1 Les publications suivantes s'appliquent à la présente norme:

2.1.1 Office des normes générales du Canada (ONGC)

2-GP-11 — Méthodes d'essai et d'analyse des savons et détergents.

2.1.2 Ministère de la Consommation et des Affaires commerciales

Loi et Règlement sur les produits dangereux.

2.1.3 Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social

Loi et Règlement sur les aliments et drogues.

2.1.4 American Association of Textile Chemists and Colorists/The Society of Dyers and Colorists

Color Index.

2.2 Sauf indication contraire de l'autorité appliquant la présente norme, les publications mentionnées aux al. 2.1.1 et 2.1.4 s'entendent de l'édition la plus récente. Les sources de diffusion de toutes les publications sont indiquées dans la section intitulée Remarques.

3. EXIGENCES GÉNÉRALES

3.1 Le produit doit être un mélange uniforme contenant de l'acide sulfamique cristallin comme substance principale, de l'oxyde de magnésium et un colorant indicateur constitué de jaune métanilin (C.I. nº 13065) (al. 2.1.3).

3.2 Le fabricant doit assurer que le produit de type acide sulfamique contient un inhibiteur de corrosion approprié.

3.3 Le produit doit seulement contenir les substances précisées aux par. 3.1 et 3.2.

3.4 Les traces du produit pouvant rester sur les appareils de cuisine décapés et rincés à fond ne doivent pas constituer un danger pour la santé.

Withdrawn/Retired

3.5 Lorsqu'elle est exigée par le service d'achat, une déclaration de non-opposition (remarque 1) relative à la formulation de l'inhibiteur de corrosion utilisé dans le produit de type acide sulfamique doit être fournie.

4. EXIGENCES PARTICULIÈRES

Le produit de type acide sulfamique doit être conforme aux exigences particulières suivantes:

		Min.	Max.	Méthode d'essai
4.1	Acide sulfamique (N_2SO_3H), % en masse (remarque 2)	96	—	Par. 6.3
4.2	Oxyde de magnésium (MgO), % en masse (remarque 3)	0.8	1.2	Par. 6.4
4.3	Jaune métanilin, colorant indicateur, % en masse	0.1	—	Par. 6.5

5. PRÉPARATION POUR LA LIVRAISON

5.1 **Emballage et marquage** — Sauf indication contraire (par. 7.1), l'emballage et le marquage commerciaux courants sont admis.

5.2 **Conditionnement** — Le produit doit être conditionné convenablement dans des récipients résistant à la corrosion.

5.3 **Étiquetage**

5.3.1 L'étiquette doit satisfaire aux règlements appropriés de la Loi sur les produits dangereux visant les produits vendus dans le commerce au détail.

5.3.2 L'étiquette de chaque récipient doit porter des instructions brèves quant à l'utilisation du produit pour enlever les dépôts calcaires des lave-vaisselle, des réchauds à vapeur, des cafetières, etc. Elle doit également comporter une note indiquant qu'après le décapage, les appareils de cuisine doivent être lavés à fond avec de l'eau potable.

5.3.3 L'étiquette doit préciser la date d'expiration des produits entreposés dans des conditions normales, c.-à-d. à des températures comprises entre 20 et 30°C.

6. INSPECTION

6.1 **Échantillonnage** — Les échantillons doivent être prélevés conformément à la méthode 1.6 de la norme 2-GP-11 de l'ONGC. Des échantillons représentatifs de chaque substance utilisée doivent être prélevés comme suit: 1 kg d'acide sulfamique, 50 g d'oxyde de magnésium, 50 g d'inhibiteur et 25 g de jaune métanilin (m-(p-anilinophénylazo) acide benzène sulfonique de sodium). Chaque substance échantillon doit être mise dans un récipient individuel portant le numéro de lot et la date d'échantillonnage.

6.2 **Essais** — Les méthodes d'essai doivent être celles décrites ci-dessous. La préparation des échantillons aux fins d'essai doit être effectuée conformément à la méthode 2 de la norme 2-GP-11 de l'ONGC.

6.3 **Acide sulfamique**

6.3.1 ***Réactifs***

Solution étalon de nitrate de sodium, 0.25 mol/L — Le nitrate de sodium est étalonné par rapport à l'acide sulfamique purifié. L'acide sulfamique doit être purifié selon le mode opératoire suivant: dissoudre 125 g d'acide sulfamique dans 300 g d'eau préalablement chauffée à 70°C. Filtrer trois fois, la température s'abaissant graduellement chaque fois, et jeter le produit qui cristallise. Refroidir rapidement le dernier filtrat dans un mélange glace-sel et laisser reposer 20 min. Recueillir les cristaux ainsi obtenus par filtrage sous vide. Nettoyer les cristaux à

Remarque 1: *Les déclarations de non-opposition émanent du Bureau d'innocuité des produits chimiques, Direction générale de la protection de la santé, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, Ottawa, Canada K1A 0L2.*

Remarque 2: *L'acide sulfamique utilisé dans le produit doit avoir une teneur en acide sulfamique d'au moins 99.6%.*

Remarque 3: *La substance d'oxyde de magnésium doit être sous forme de poudre sèche et volumineuse présentant une teneur en oxyde de magnésium d'au moins 96% après l'allumage. La perte d'oxyde de magnésium après l'allumage ne doit pas dépasser 3% en masse.*

Withdrawn/Retirée

l'aide d'une petite quantité d'eau glacée, puis deux fois à l'aide d'éthanol froid à 95% et finalement avec de l'éther. Sécher à l'air pendant une heure, broyer dans un mortier en agate et conserver dans un dessiccateur.
Acide sulfurique (50% v/v)
Bromure de potassium, solution saturée
Glace broyée.

6.3.2 ***Appareillage***
pH-mètre Beckman à remise à zéro automatique ou appareil équivalent avec montage nécessaire pour courant polarisé
Électrode à tige d'argent Beckman nº 39261, ou électrode équivalente
Électrode en platine ayant 25 mm de platine exposé
Burette de 50 mL graduée en 0.1 mL
Fiole jaugée de 500 mL
Agitateur
Pipette de 100 mL.

6.3.3 ***Mode opératoire*** — Peser au milligramme près un spécimen de 5 g du produit et le dissoudre dans l'eau. Transvider la solution dans une fiole jaugée de 500 mL et compléter au trait de jauge. La température de l'eau utilisée ne doit pas dépasser 25°C. Transvider 100 mL de solution dans un bécher de 400 mL. Ajouter 25 mL d'acide sulfurique à 50%, 15 mL de solution de bromure de potassium et 40 à 50 g de glace broyée. Brancher les électrodes au pH-mètre à l'aide d'un cavalier polarisant. Brancher l'électrode à tige d'argent à la borne d'entrée et l'électrode de platine à la borne de référence. Régler le pH-mètre afin qu'il donne des mesures en millivolts. Remuer la solution à l'aide de l'agitateur. Immerger les surfaces actives des électrodes dans la solution. Placer la burette contenant la solution de nitrate de sodium de manière que l'extrémité se trouve au-dessous de la surface de la solution d'essai. Titrer en ajoutant des volumes donnés de solution de nitrate de sodium. Le point d'équivalence doit être relevé à la première pointe transitoire permanente du galvanomètre. Calculer le pourcentage d'acide sulfamique comme suit:

$$\% \pm 5\ \% = \frac{\text{nitrate de sodium (mL)} \times \text{concentration (g/mL)}}{\text{masse du spécimen (g)}} \times 48.5 \times 100$$

6.4 **Oxyde de magnésium**

6.4.1 ***Réactifs***
Acide sulfurique concentré
Acide nitrique concentré
Chlorure d'ammonium
Phosphate de diammonium (10% m/v)
Hydroxyde d'ammonium concentré
Hydroxyde d'ammonium (5% m/v)
Acide chlorhydrique (20% v/v)
Solution de violet de méthyle ou de méthylorange indicatrice de pH.

6.4.2 ***Mode opératoire*** — Peser au milligramme près une prise de 10 g du produit décapant et la transvider dans un bécher de 400 mL. Ajouter 10 mL d'acide sulfurique concentré et chauffer jusqu'à l'obtention de vapeurs blanches et denses. Refroidir et ajouter goutte à goutte 1 mL d'acide nitrique concentré en le laissant couler sur la paroi du bécher. Chauffer encore jusqu'à l'obtention de vapeurs. Répéter l'addition d'acide nitrique et le dégagement de vapeurs jusqu'à ce que la solution devienne jaune pâle ou incolore. Laisser refroidir. Diluer jusqu'à 100 mL à l'aide d'eau distillée. Ajouter 2 ± 0.5 g de chlorure d'ammonium et dissoudre. Ajouter 20 mL de solution de phosphate de diammonium à 10%. Agiter vigoureusement et neutraliser à l'aide d'hydroxyde d'ammonium concentré jusqu'au point de virage du violet de méthyle ou du méthylorange. Refroidir, ajouter 5 mL d'hydroxyde d'ammonium et agiter vigoureusement afin de déclencher la précipitation. Laisser le précipité reposer pendant au moins 4 h. Filtrer sur papier filtre Whatman nº 42 et laver à l'aide d'hydroxyde d'ammonium à 5%. Carboniser et enflammer dans un creuset taré à 1000°C jusqu'à l'obtention d'une masse constante. Calculer le pourcentage d'oxyde de magnésium comme suit:

$$\% = \frac{\text{masse du résidu (g)} \times 36.2}{\text{masse du spécimen (g)}} \times 100$$

Withdrawn/Retirée

6.5 **Jaune métanilin, colorant indicateur**

6.5.1 ***Pourcentage en masse***

6.5.1.1 *Réactifs*
Solution tampon, pH 0.8 (20 g/L de Cr_2O_3)
Jaune métanilin, colorant indicateur (de qualité supérieure)
Acide sulfurique de qualité réactif:

a. solution aqueuse à 50% v/v

b. solution aqueuse à 2% v/v.

6.5.1.2 *Appareillage*
Spectrophotomètre
pH-mètre
Mortier et pilon en verre
Cuves d'absorption optique identiques, 10 mm.

6.5.1.3 *Préparation des échantillons*

a. Bien mélanger l'échantillon de décapant, transvider de 15 à 20 g de la prise dans un mortier en verre et broyer complètement.

b. Peser une prise de 3.000 g de substance broyée et la transvider dans un bécher de 250 mL.

6.5.1.4 *Préparation des solutions étalons*

a. À partir des échantillons de substances fournis, peser 10.0 g d'acide sulfamique, 0.100 g d'oxyde de magnésium et 0.100 g d'inhibiteur. Transvider dans un mortier en verre et bien broyer et mélanger.

b. Peser 0.0100 g de jaune métanilin échantillon et le dissoudre complètement dans l'eau. Transvider la prise dans une fiole jaugée de 250 mL et compléter au trait de jauge.

c. Peser deux portions de 3.00 g de substances broyées et mélangées et les transvider dans des béchers de 250 mL.

d. Ajouter 75.0 mL de la solution de jaune métanilin à l'un des béchers et 60.0 mL à l'autre. Les deux solutions étalons sont alors obtenues, soit une qui équivaut à 0.1000% de colorant et l'autre à 0.0800% de colorant.

6.5.1.5 *Mode opératoire* — Dissoudre l'échantillon et les solutions étalons dans l'eau distillée et transvider chaque solution dans une fiole jaugée individuelle de 1000 mL en filtrant la solution échantillon sur un papier filtrant grossier. Vérifier s'il reste du colorant non dissous en rinçant les béchers et le papier filtre avec du H_2SO_4 à 2%. S'il y a présence de colorant, continuer le rinçage à l'eau. Diluer l'échantillon et les solutions étalons jusqu'à l'obtention d'environ 950 mL, puis ajuster le pH à 0.5 en ajoutant quelques millilitres de H_2SO_4 à 50% (environ 25 mL) et en vérifiant au moyen d'un pH-mètre étalonné à l'aide de la solution tampon de pH 0.8. Transvider toutes les portions soumises à l'essai dans leur fiole respective, compléter au trait de jauge et bien mélanger. Mesurer l'absorption de l'échantillon et des solutions étalons à l'aide d'un spectrophotomètre au moment de l'absorption maximale qui se produit entre 525 et 530 nm environ et calculer le pourcentage de colorant présent dans l'échantillon.

6.5.2 ***Virage de la couleur***

6.5.2.1 *Réactifs*
Solution tampon, pH 2
Pastilles d'hydroxyde de sodium.

6.5.2.2 *Appareillage*
Agitateur
pH-mètre Beckman à remise à zéro automatique, ou ph-mètre équivalent, avec électrodes de verre et de calomel
Fiole jaugée de 500 mL.

6.5.2.3 *Mode opératoire* — Étalonner le pH-mètre à l'aide de la solution tampon de pH 2, Préparer une solution mère en dissolvant exactement 15.0 g du produit dans l'eau, diluer jusqu'à l'obtention de 500 mL et bien mélanger. Transvider 50 mL de la solution mère dans un bécher de 150 mL. Remuer la solution à l'aide de l'agitateur. Mettre les électrodes dans la solution et noter le pH. Ajouter les pastilles d'hydroxyde de sodium à la solution, une à la fois,

Withdrawn/Retirée

en laissant chaque pastille se dissoudre complètement avant d'ajouter la suivante. Noter le pH auquel se produit un virage distinct du pourpre ou rouge au jaune. Cesser l'essai s'il ne se produit aucun virage avant que le pH n'atteigne 3.5.

7. REMARQUES

7.1 **Option** — L'option suivante doit être précisée lors de l'application de la présente norme:

a. Modalités d'emballage et de marquage, si les usages commerciaux courants ne conviennent pas (par. 5.1).

7.2 **Utilisations prévues** — Le produit est destiné à être utilisé sur les appareils de cuisine des établissements, comme les réchauds à vapeur, les lave-vaisselle et les cafetières. Il peut aussi servir à enlever les dépôts calcaires des évaporateurs d'eau salée et des réseaux de refroidissement et de distribution d'eau douce, et à enlever les dépôts calcaires formés par l'eau dans les appareils de transfert de chaleur.

7.3 **Sources de diffusion des publications de référence**

7.3.1 La publication mentionnée à l'al. 2.1.1 est diffusée par l'Office des normes générales du Canada, Centre des ventes, Ottawa, Canada K1A 1G6. Téléphone (613) 941-8703 ou 941-8704. Télécopieur (613) 941-8705.

7.3.2 Les publications mentionnées aux al. 2.1.2 et 2.1.3 sont diffusées par le Groupe Communication Canada, Édition, Ottawa, Canada K1A 0S9. Téléphone (819) 956-4802.

7.3.3 La publication mentionnée à l'al. 2.1.4 est diffusée par l'American Association of Textile Chemists and Colorists, P.O. Box 12215, Research Triangle Park, NC 27709, U.S.A.

Withdrawn/Retirée

Withdrawn/Retirée